

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON 24230 VÉLINES

DÉLIBÉRATION DE_2020_055

L'an deux mille vingt et le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MÉARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 17 juillet 2020

<u>Présents:</u> Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

<u>Pouvoirs:</u> Sylvie CROSSOIR par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO par Jean-Thierry LANSADE, Karine LEY par Jean-Louis REY, Annie MAIGRE par Christian GALLOT, Jean LAFOND-GRELLETY par Marc GRANDY

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice: 32 Présents: 26 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

<u>OBJET</u>: DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23, le Conseil Communautaire peut déléguer certains pouvoirs au Président à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunales ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Monsieur le Président propose de reprendre les délégations attribuées lors du précédent mandat, soit :

• préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics inférieurs

à 10-000€;

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 31/07/2020
024-200034197-20200730-DE_2020_055-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON 24230 VÉLINES

- gestion du matériel (mises à disposition, entretien ...);
- gestion des locaux (mises à disposition, entretien ...);
- signature des contrats d'assurance et des remboursements de sinistres ;
- règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- signature des conventions d'attribution des subventions sous réserve d'acceptation du Bureau;
- rémunération et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués de justice et experts;
- virements de crédits depuis les dépenses imprévues (020 et 022)
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- actions en justice au nom de la Communauté de Communes ou défense de la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de déléguer les attributions listées ci-dessus.

Le Président, Thierry BOIDÉ